

Conseil municipal du jeudi 12 avril 2012

Interventions de Lysiane Alezard, conseillère municipale PCF-Front de gauche Et les réponses en substance des élus de la majorité municipale

N°8 Dérogations permanentes donnant lieu à un dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires.

Cette délibération pose des questions sérieuses liées au droit du travail et aux conditions de son exercice.

Avec cette délibération, vous étendez à 4 services supplémentaires les 11 déjà soumis à ce régime. Vous ne fixez aucune limite à ce dépassement et n'en présentez aucune justification sérieuse ! On peut bien sûr concevoir un dépassement pour circonstances exceptionnelles. Mais ce n'est plus du tout de ça qu'il s'agit dans le texte proposé.

Quels salariés vont être concernés ? Pour combien d'heures ? S'agira-t-il toujours des mêmes personnes ? Comment sera gérée leur épargne temps ?
Quelle récupération et quelle durée effective du temps de travail ? Rappelons que la loi impose un temps de 11 heures entre la fin d'une journée de travail et le début de la suivante. Quelles incidences sur la sécurité des agents, notamment pour les personnels du centre technique ?

Vous semblez plus vous inscrire dans l'esprit ultralibéral de la directive européenne sur le temps de travail et dans la conception sarkozyste de la fonction publique territoriale (pas d'embauche) que dans un souci de répondre aux besoins des personnels : augmentation des salaires et embauches de temps pleins. Pourquoi ne pas commencer par là si les heures supplémentaires atteignent de telles amplitudes

Enfin, justifier cette décision par le « développement de la démocratie participative de proximité », voilà qui ne manque pas de sel ! Qu'est-ce qui peut motiver les heures sup ? Le temps consacré à la vie associative dans cette ville ? Le temps passé à faciliter les débats citoyens ? Le nombre de réunions de conseils de quartiers ouverts à des milliers d'habitants et à l'ensemble des conseillers municipaux ? Le lancement d'une politique audacieuse de démocratie locale non virtuelle ?

J'ai du mal à être convaincue !

Nathalie Pitrou, adjointe au personnel

Je suis épatée de la façon dont vous utilisez les questions des ressources humaines pour afficher vos positions, alors que tous les syndicats ont voté pour.

N°11 Carte scolaire 2012/2013 – ouvertures et fermetures de classes

Cette délibération illustre tristement le choix gouvernemental de réduire massivement le nombre de postes dans l'enseignement (- 14000 par an) et de se détourner totalement de l'objectif de la réussite de tous les enfants.

8 fermetures de classes dans notre commune, voilà qui est insupportable et devrait vous inciter à soutenir et mobiliser toute la communauté scolaire d'Issy.

A fermeture de CLIS, 3 suppressions de postes de Rased, vous y êtes défavorable, et heureusement, mais qu'allez-vous faire pour que l'inspection d'académie n'ait pas le dernier mot ? La conséquence en serait terrible pour les enfants les plus en difficultés. Il nous faut obtenir rapidement un moratoire sur cette décision. Les associations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants choisiront leur mode d'action pour s'opposer à cette décision. Mais invitons au moins les Isséens à soutenir massivement la pétition nationale lancée par le réseau Rased www.appeldesrased.fr !
Bref, ne pas restons l'arme au pied.

Philippe Knusmann, adjoint à l'éducation

André Santini est intervenu auprès de l'inspection d'académie, mais la décision de suppression a été maintenue. Chaque fois, vous êtes contre les suppressions de Rased. Mais dans notre département, les besoins ne sont pas les mêmes. La Ville prend des initiatives parallèles pour contribuer au soutien scolaire et pallier certaines carences de l'Etat.

N° 17 Opération de construction de logements sociaux et de reconstruction du gymnase Paul Bert par l'Office public Seine Ouest Habitat

Malheureusement, la délibération nous propose de nous prononcer uniquement sur le montant définitif de l'opération, plus élevé que lors du premier vote qui nous était soumis en décembre 2010. Il aurait été intéressant de nous expliquer les raisons de ce changement important du coût de cette opération. On osait espérer que la nature du sous-sol avait été expertisée et que les coûts de dépollution avaient été évalués.

Apparemment, ce n'était pas le cas et nous nous retrouvons à nous prononcer sur un surcoût dont nous ne connaissons ni les tenants ni les aboutissants.

Isabelle Estrade-François, adjointe au Patrimoine

Des erreurs ont été commises lors des études préliminaires, notamment sur la dépollution des sols qui est toujours très difficile à estimer sous des bâtiments construits. Il s'agit d'une opération à caractère très social. L'erreur est humaine. La solution proposée est la moins pire. Dans le quartier, il existe d'autres possibilités de stationnement. Le coût de revient d'une place de parking, qui aurait été de 49000 euros, est exorbitant.

Bernard Prauthois, adjoint aux entreprises et aux commerces

Pour des logements sociaux, la prise de parkings n'est pas obligatoire.

N° 22 Adhésion de la commune à divers organismes et associations

Si j'étais mauvaise langue, je pointerais l'adhésion de la ville à l'Institut du virtuel qui, certes, ne coûte que 100 euros. Elle me semble bien qualifier les politiques actuelles dites de démocratie de proximité ! J'espère que cet institut, qui porte un volet prévention dans son action, saura nous mettre en garde contre les effets très néfastes sur la citoyenneté des machines à voter (qui nous coûtent très cher)

N° 30 Bilan de la concertation et approbation de la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme sur le secteur du Pont d'Issy.

J'ai eu plusieurs occasions de lire des rapports de commissaires-enquêteurs, que ce soit sur le Sdrif ou sur d'autres projets d'aménagement de notre commune. Je dois dire que je n'avais jamais lu de tel manifeste pro domo ni déclaration d'amour aux tours qui affiche autant de mépris pour les habitants et pour les contempteurs du projet, notamment les personnes modestes. Comment considérer sérieusement un tel déluge de leçons données aux personnes qui ont pris le temps de prendre part à l'enquête publique ?

M. Egal, déjà rappelé à l'ordre pour avoir confondu rapport et dénonciation sur un autre projet, habitué de « l'apologie de la verticalité », estime que les citoyens ne savent pas ce qu'est le beau et leur fait donc un cours sur l'esthétique chez Kant ! Il leur dénie en quelque sorte le droit d'avoir un avis dès lors qu'il n'est pas le sien. Je dois dire que vous ne sauriez être mieux servi que par ce monsieur. A moins que...

Que dire de l'éloge de l'ouverture des commerces le dimanche, du postulat selon lequel les habitants des logements sociaux synonymes de délinquants ? Il faut dire, M. Egal le reconnaît d'emblée, que le projet a été inspiré par Axa, le Crédit agricole assurances et Générale continentale investissements ! Ceci explique peut-être cela. Notre commissaire-enquêteur semble leur faire bien plus confiance qu'aux citoyens ! Tout est dit : « il faut laisser les investisseurs immobiliers construire là où le demande le marché... »

Sur le fond du projet, qui a suscité un intérêt important (118 contributions) : j'estime qu'il nous manque bien des données, une présentation en bonne et due forme, pour nous prononcer sur un projet d'un tel impact. Ce qui m'alerte, c'est le caractère démesuré de cet aménagement, non pas parce qu'il passe par la construction de tours et que je serai a priori contre, ce n'est pas le cas. Mais parce qu'il ajoute 250 000 m² de bureaux au million que nous avons déjà et qui sont loin d'être tous affectés (plus qu'à Nanterre !). Dans le même temps, le nombre de logements, dont on attend de connaître la nature des logements sociaux, ne fait pas le poids. 10 000 emplois vont venir s'ajouter au 74 000 de

la commune, avec une saturation annoncée de tous les réseaux. Où sont les services publics qui s'imposent avec un tel accroissement de la population ?

Comment parler de bâtiments très HQE, comme au Fort d'ailleurs, avec 2700 places de parking ?

Compte tenu de l'impact du projet sur la commune – modification du paysage, de l'entrée de ville, nombre de mètres carré de bureaux, nb d'emplois installés, c'est l'ensemble du PLU qui est modifié.

Je ne saurais donc accepter une seule révision simplifiée du PLU.

La concertation doit reprendre sérieusement et se poursuivre en associant habitants et salariés. Vous savez ce qui est arrivé au projet de tours de M. Balkany ? Il a dû l'abandonner !

Enfin, je m'étonne de l'absence du maire au moment de la discussion sur ce projet que vous présentez comme phare pour la ville !

Christophe Provot, adjoint à l'urbanisme et Paul Subrini, premier adjoint

Les citoyens ont eu plusieurs occasions de s'exprimer.

Vous instruisez un procès d'intention par rapport au commissaire enquêteur. Il s'agit d'un expert indépendant (vous faites des allusions scandaleuses), qui a émis un avis favorable sans réserve.

Ce projet valide notre politique de densification. Tous les organismes officiels valident le non étalement urbain. Les architectes aussi.

25% des actifs de la ville habitent la commune.

Ces tours ont des labels internationaux exigeants.

Vote pour la délibération : la majorité

Vote contre : les élus de gauche et le Modem

N° 32 Majoration du taux de la subvention communale de ravalement pour les riverains directs du Fort

Vous reconnaissez enfin les nuisances considérables subies par les riverains depuis le début du chantier, notamment du fait du passage incessant des camions de terrassement ! Précisément, ces nuisances remontent à déjà au moins deux années. C'est pourquoi les riverains, demande que j'avais relayée, vous suggéraient de leur octroyer une exonération fiscale sur la taxe d'habitation, à effet rétroactif. Où en êtes vous de ce dispositif ?

Comment allez-vous juger des besoins de ravalement ou non ? Qu'en sera-t-il des résidences HLM – Ferdinand Buisson qui a été ravalée il y a 7 ans et Emile Duployé qui n'est pas compris dans la liste ?

Quelle indemnisation pour des nuisances dont les effets se font sentir sur la santé (poussières en suspension) ?

Christophe Provot, adjoint à l'urbanisme

Il s'agit de compenser financièrement les gênes anormales subies par les riverains, de façon exceptionnelle. Il fallait faire un signe, par une compensation. Cela ne pouvait passer par une exonération de la taxe d'habitation car une telle disposition doit s'appliquer à tous les habitants.

Question orale

1 - Question concernant l'emploi des sociétés domiciliées sur la ville (posée par Lysiane Alezard)

Le 3 avril dernier, à l'appel d'une large intersyndicale, plus de 400 salariés de Technicolor (ex Thomson) manifestaient de Paris à Issy les Moulineaux, soutenus par de nombreux élus, dont j'étais. Inquiets pour leur emploi, ils dénonçaient la vague de licenciements prévus sur l'ensemble des sites de cette entreprise – Angers, Rennes, Issy les Moulineaux.

Ce qui est en jeu, c'est le démantèlement d'une activité de pointe en France, celle du développement des décodeurs numériques, et sa délocalisation en Asie, notamment en Chine. Or, cette entreprise bénéficie de subventions de la part de l'Etat et de l'Union européenne.

Notre commune est particulièrement concernée. Sur les 700 emplois de la rue Jeanne d'Arc, 81 doivent disparaître, dont 55 en Recherche et développement sur les 900 emplois menacés en France.

Monsieur le maire, notre ville ne peut se contenter d'accueillir des fleurons de l'industrie et du numérique et ne pas se préoccuper du devenir de ses salariés et du maintien de leur activité. Quelles interventions comptez-vous faire auprès des dirigeants de Technicolor et du gouvernement pour arrêter ce plan de démantèlement et préserver l'emploi dans notre ville et au plan national ?

Bernard Prauthois, adjoint aux commerces et aux entreprises

J'étais aussi à cette manifestation, mais peut-être pas du même côté que vous. Une telle situation s'est déjà vue avec plusieurs entreprises (Hewlett-Packard, la Poste...) et la ville a géré. Vous évoquez beaucoup de choses avec agressivité. Pour les emplois situés sur la ville, nous accompagnerons.